VILLE DE MEHUN SUR YEVRE

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département du CHER – Arrondissement de VIERZON – Commune de MEHUN SUR YEVRE

Arrêté n° 363/2023

A R R E T E MUNICIPAL
PORTANT ATTRIBUTION DE NUMERO DE VOIRIE
4 CHEMIN DES TERRES BLANCHES

Le Maire de la commune de MEHUN SUR YEVRE,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2121-29, L. 2213-28, et R. 2512-6 à R.2512-15

Vu le Code de la Voirie Routière et notamment l'article L. 113-1,

Vu l'ordonnance du 23 avril 1823,

Vu la demande de Monsieur et Madame Evan et Laura TEIXEIRA, 131 avenue Raoul Aladenize à Mehun-sur-Yèvre,

Considérant qu'il y a lieu de prendre les dispositions nécessaires à la numérotation de la parcelle sise chemin des Terres Blanches,

ARRETE

Article 1 : La parcelle cadastrée AP 67 portera le numéro suivant (conformément au plan joint) :

- **4 chemin des Terres Blanches**

Article 2 : Les propriétaires de l'immeuble doivent supporter, à leur frais, l'installation sur l'emprise de leur propriété, la plaque de numéro de rue ; Ils ne peuvent s'opposer à la mise en place. En outre, ils ne doivent en aucune manière l'occulter. Les propriétaires ne peuvent prétendre à aucune indemnisation sauf si les travaux nécessaires à la mise en place de la plaque ont occasionné des dégâts.

Article 3 : Monsieur le Chef de poste de Police Municipale, la Direction des Impôts Fonciers de Bourges, service cadastre et la pétitionnaire sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté, qui sera télétransmis au représentant de l'Etat publié, affiché et notifié au propriétaire.

Fait à MEHUN SUR YEVRE, le 02 novembre 2023

VILLE DE MEHUN-SUR-YEVRE (Cher)

Le Maire,

Jean-Louis SADAK

Acte télétransmis au Représentant de l'Etat le
(N° de certificat 018-211801410-
Acte mise en ligne sur le site de la commune le : 07.11.2023

Le présent arrêté est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de 2 mois, à compter de sa publication et/ou de sa notification (suivant le cas), par voie postale : 28 rue de la Bretonnerie, 45057 ORLEANS ou par l'application Télérecours : https://citoyens.telerecours.fr

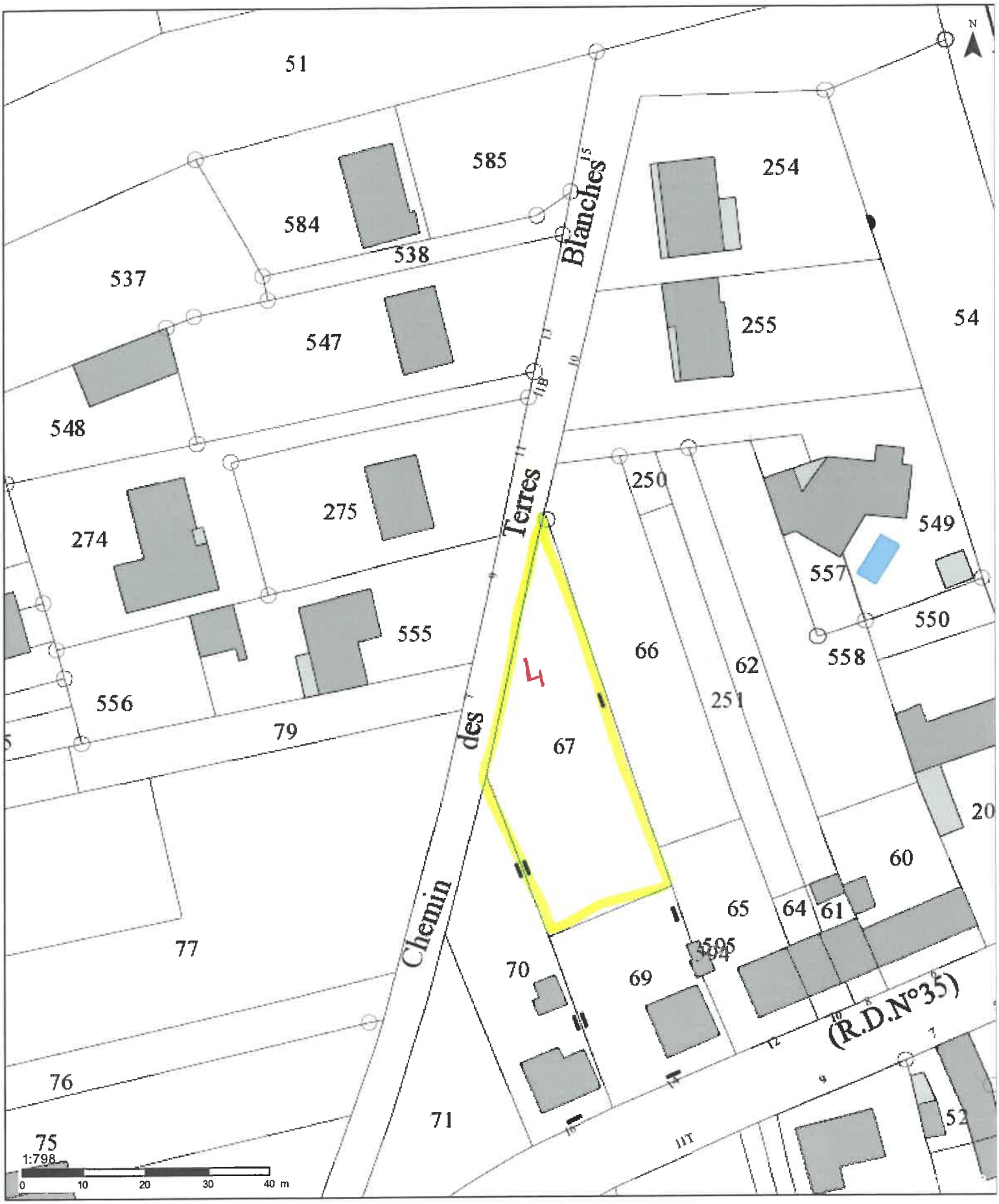

Commune

Commune

Bâtiments

Bâtiments durs

Bâtiments légers

Réseau hydrographique

Réseau hydrographique

Avertissement : les informations de Latitude18 sont indicatives et ne dispensent pas d'effectuer les démarches obligatoires auprès des services compétents
© DGFIP, Droits réservés Cadastre : Impression non normalisée du plan cadastral informatisé

02/11/2023
Auteur: P.FARRULO